

Ruptures dans la stabilité

Par Abdel Kader Ould Mohamed

La principale victime du coup d'Etat du 3 août 2005 aura été l'image d'une Mauritanie stable et promise à un avenir radieux. Cette réputation, fortement contestée par une frange de l'opinion publique, était, pourtant, globalement bénéfique pour un pays, comme le nôtre, dont le passé reflète un imaginaire collectif troublé et qui, au-delà de ses contours, n'inspirait que la peur ou le mépris.

Il faut dire que par l'un de ces paradoxes dont l'histoire a le secret une colonisation de référence chrétienne a engendré une république islamique dans un espace d'anarchie (Sayba) qui excluait toute idée de centralisation. Cet événement heureux a consacré la naissance d'un Etat national qui fut accepté, consciemment ou inconsciemment, par les Mauritaniens pour lesquels il continue de représenter une communauté de destin.

En effet, malgré nos divergences, parfois profondes, nos confrontations, par tempérament, passionnées, aucun d'entre nous, à ma connaissance, n'a mis en cause l'attachement à un avenir commun.

En revanche, l'impatience politique peut conduire à oublier que notre peuple qui est le produit des douloureux déchirements n'est pas encore une Nation Il ne le sera que le jour où la notion d'Etat sera profondément ancrée dans les mentalités et où l'unanimité se fera autour des fondements sacrés tels que l'unité nationale, l'islam et l'Etat de Droit qui constituent autant d'impératifs d'existence susceptibles de cimenter la société. Le nationalisme mauritanien se mesure à l'aune de l'engagement en faveur de ces fondements appelés à rassembler des populations qui se sont habituées à résider dans le même territoire sans se comporter véritablement comme des citoyens d'un seul et unique pays

L'habitude de vivre ensemble est, néanmoins, suffisante pour favoriser la volonté de construire un destin commun et pour susciter le sentiment national de ce destin. Tout pouvoir politique digne de ce qualificatif est appelé à créer les conditions de nature à développer ce sentiment. ; Et parmi celles ci, la stabilité occupe une place de choix.

Le désir de stabilité

Dans l'espace mouvant, à l'image de ses sables, où l'Etat mauritanien a été implanté, la stabilité est, tout d'abord, la paix de tous les jours. Elle implique la sécurité des personnes et des biens. Le désir de stabilité correspond à un sentiment majoritaire d'une société traumatisée par une longue absence d'un pouvoir central appelé à réguler les rapports sociaux. Malgré presque un demi-siècle de vie étatique, le tissu social demeure d'une extrême précarité. Le spectre des conflits tribalo-ethniques continue de hanter les esprits. Cette hantise est d'autant plus justifiée que l'environnement immédiat offre des spectacles d'horreur et de désol-



ation qui n'inspirent que la méfiance vis à vis d'un quelconque changement du pouvoir et, à fortiori, d'une rupture avec celui ci.

C'est dans ce contexte, toujours d'actualité, que la majorité des mauritaniens animée par des intellectuels, des cadres, des notables, des femmes, des jeunes et des politiciens de divers horizons a apporté son soutien, pour des motifs tout à fait honorables, au pouvoir du président Maouiya au lendemain du déclenchement du processus démocratique en 1991. L'élan en faveur de la stabilité était réel et correspondait à une vision bien partagée de l'intérêt de la Mauritanie.

En outre, le pari sur la stabilité n'a pas été vain. Celle ci a engendré une incontestable diffusion de la prospérité et suscité un début de confiance des nombreux étrangers qui ; pour diverses raisons, ont été attirés par la sécurité assurée sur toute l'étendue d'un territoire jadis réservé aux aventuriers ;

C'est donc par rapport à cet impératif de stabilité qui doit nécessairement se traduire par une assurance de la sécurité et par un maintien, sans faille, de l'ordre public, que le pouvoir issu de la rupture du 3 août 2005, a été ou sera apprécié par la majorité ci dessus citée.

Il est vrai que des indices satisfaisants pour ce besoin de sécurité ont été perçus dès les premières heures du coup d'Etat et que le bloc de stabilité sur lequel reposait le pouvoir du président Maouiya s'est gravement cicatrisé à partir de la sanglante tentative de coup d'Etat du 8 juin 2003.

Il est également vrai que le traitement sécuritaire excessif, particulièrement en période de crises, a attisé les frustrations et les rancœurs de divers segments de l'opinion qui ont formé une agissante coalition pour détruire la réputation de la stabilité de leur pays.

Mais cela n'affecte, en rien, l'ardeur du profond désir de sécurité qui sera, dans les jours à venir, l'élément vectoriel de toute appréciation équilibrée de la situation politique dans sa nouvelle configura-

Suite page 10

Ruptures dans la stabilité

ration.

Paradoxalement, l'urgence dans l'immédiat, réside moins dans les promesses de justice et de démocratie que dans le maintien de cette stabilité acquise. Dans ce sens il s'agit d'œuvrer avec fermeté tout en évitant de céder à la tentation de l'arbitraire pour que les déchirements politiques en perspective se déroulent sans de préjudiciables débordements. Bien entendu, la responsabilité d'une telle exigence, dont dépend le sort du pays incombe, en premier lieu, au pouvoir qui s'est proclamé à la suite du coup d'Etat du 3 août mais elle incombe, aussi, à la classe politique et à la société civile, toutes tendances confondues qui doivent, dans l'intérêt de l'unité nationale, s'entendre sur les termes d'un pacte de stabilité qui exclut du jeu politique, l'incitation à la haine et à la violence ainsi que la revendication du sectarisme sous toutes ses formes. En tout état de cause, la capacité de répondre à l'exigence de stabilité doit être déterminante dans le choix du futur président de la République.

Il reste à préciser que le retour à un régime d'exception, même partielle, est le signe d'une évidente pathologie qui affecte notre pays. A cet effet, l'une des indispensables réflexions qui doit rassembler par delà la classe politique, toutes les élites du pays, durant la période annoncée pour la mise en place des nouvelles institutions, doit nécessairement aboutir à un consensus sur les fondements du pouvoir

Le pouvoir n'est pas au bout du fusil

La condamnation de principe des coups d'Etat s'inscrit parfaitement dans la logique de tous ceux qui croient à l'Etat de Droit. Ce principe de plus en plus consacré en tant que norme du Droit international public correspond à une ferme volonté de décourager toute tentative d'accéder au pouvoir par une voie autre que celle du suffrage universel. Mais la prévention des coups d'Etat qui ne peut, en aucun cas, résulter d'une approche, par trop, sécuritaire suppose un approfondissement constant et progressif de l'Etat de Droit. Il faut avouer que l'un des plus grands problèmes de notre pays se trouve dans le décalage entre l'arsenal normatif et les réalités. Ce problème se situe, essentiellement, à deux niveaux : D'une part les institutions, les textes juridiques et

autres mécanismes d'organisation se heurtent à l'indifférence d'une bonne partie des populations qui ignorent totalement leur utilité. D'autre part les élites censées favoriser l'ancrage des normes qui constituent la notion d'Etat, sont, pour la plupart d'entre elles, tributaires d'une dérive égoïste qui se traduit par une fâcheuse tendance au mépris de l'Etat du Droit.

C'est une affirmation rapide et incontrôlée que d'attribuer la responsabilité de l'écart qui n'a cessé de se creuser entre les normes et les réalités au pouvoir du président Maouiya. S'il est vrai qu'en définitive celui-ci doit assumer toutes les fautes commises, il n'en demeure pas moins vrai que des hauts responsables, de nombreux cadres compétents et des brillants intellectuels ont contribué par faiblesse, par égoïsme ou par mauvaise foi à l'affaiblissement de l'Etat du Droit.

C'est dire qu'il ne sert à rien de se lancer dans des accusations qui ne peuvent être d'aucune utilité pour une vision de l'avenir de la Mauritanie. Bien entendu l'attachement à cette vision n'empêche point le fait de garder à l'esprit, l'impérieuse nécessité de redresser les dysfonctionnements résultant de la mauvaise gestion et surtout de réparer les préjudices subis à la suite d'un traitement sécuritaire abusif. A cette fin, il importe d'œuvrer inlassablement pour que le peuple mauritanien devienne une nation capable de faire face, avec sérénité, à son passé. Tout son passé.

En fait, cette aspiration se réduirait à un vœux pieux si l'on n'envisage pas un consensus sur un point de départ. Or celui-ci ne peut être que le retour promis, dans les meilleurs délais à l'ordre constitutionnel. Il conviendrait, dès à présent, de préparer ce retour, qui correspond à une attente consensuelle, par l'élaboration d'une option nationale qui vise la dépolitisation de l'Administration et la "désadministration" de la politique. Autrement dit les fonctionnaires, doivent à l'instar des membres des forces armées et de sécurité s'engager formellement à n'exercer, sous peine de sanctions, aucune activité politique et à s'abstenir de toute déclaration publique. Seuls ceux qui auront choisi la politique comme chemin pourraient ainsi faire carrière dans des partis et prétendre aux fonctions politiques. Professionnaliser la politique est une mission d'intérêt général qui

mérite d'être supportée par la collectivité nationale.

Cela dit, il faudrait, immédiatement, favoriser une prise de conscience collective du danger des coups d'Etat pour l'avenir du pays. Dans ce sens, le comité militaire pour la justice et la Démocratie qui a déjà exprimé son désintérêt pour le pouvoir devrait, dans l'intérêt de la Mauritanie, afficher, de manière claire et sans équivoque sa méfiance vis à vis de certaines manifestations de soutien dont il peut se passer et qui, de toute manière, ne peuvent jamais être sincères. Les nouveaux laudateurs et les anciens souteneurs professionnels, formés dans une constante tradition d'approbation, offrent un triste spectacle du déjà vu au sujet duquel Feu Moutar ould Daddah avait dit qu'il inspire "plus la pitié que la désapprobation". Le pays ne peut pas avancer avec des faux semblants qui ne reflètent que l'indécence et l'indignité.

De même, cette prise de conscience suppose une ferme volonté politique qui s'inscrit en faux contre l'apologie des tentatives des coups d'Etat et surtout contre la revendication de celles-ci par voie de presse. La liberté d'expression, garantie en vertu de la constitution, n'implique nullement, l'exaltation d'un fait prévu et puni par la loi.

C'est, sans doute, faire preuve d'antimilitarisme primaire que de dire que l'armée ne peut pas réussir dans l'exercice du pouvoir. Il existe, d'ailleurs de nombreux cas où des dirigeants militaires se sont révélés être des valeureux démocrates et des patriotes sincères. Tandis que dans d'autres cas des leaders civils ont incarné le despotisme et l'oligarchie.

Mais dans un Etat de Droit, la mission de l'armée et des forces de sécurité ne peut être que la défense de la patrie et le maintien de l'ordre public. Cette noble mission qui fait l'objet d'un consensus a été saluée par l'ensemble des courants politiques, y compris ceux de l'opposition radicale au pouvoir du Président Maouiya, au lendemain de l'attaque de Lemgheity.

A ce sujet, autant le dire tout de suite avant qu'on nous le reproche, l'auteur de ces lignes est mal placé pour jouer les va-en-guerre. D'ailleurs et de science certaine, rien ne vaut, pour l'avenir de la Mauritanie, la paix, quand bien même, celle-ci se réalise au prix de douloureuses concessions.

Il est bien difficile, cependant, de ne pas considérer que

Lemgheity a été une humiliation nationale. Pire, cet affront, qu'il faudra un jour laver, a été commis au nom d'un "islamisme" qui soulève bien de questions.

"L'islamisme" en question ?

En effet, la revendication de cette barbarie par le groupe salafite pour la prédication et le combat soulève une grave question relative à la terreur commise, injustement, au nom de l'islam.

Aucun pouvoir, ayant le sens des responsabilités, ne peut feindre d'ignorer que le développement de la théologie du combat, à des fins politiques d'actualité, s'inscrit en faux contre l'ordre public tracé par les lois et règlements de l'Etat.

Ainsi, la culture de l'anathème (Takfir), l'instrumentalisation politique des mosquées et la vulgarisation, dans le cadre d'une propagande politique, des règles relatives au jihad sont autant d'éléments qui, à défaut, d'interdire l'indifférence doivent, au moins, susciter l'inquiétude.

Mais pour que l'obligation d'endiguer la tentation extrémiste ne se transforme pas en obsession sécuritaire, porteuse d'abus, il faudrait un traitement politique de ce problème qui touche à l'un des fondements sacrés sur lesquels doit reposer la cohésion de la Nation.

De ce fait, la classe politique, qui compte parmi ses rangs un courant de pensée islamiste pluriel et dynamique, est appelée à favoriser, à travers le débat en cours, une approche consensuelle du rôle et de la place de l'islam dans la république.

A cet égard, il nous paraît que la solution apportée par la constitution du 20 juillet 1991 a, d'ores et déjà, jeté les bases de ce consensus. L'islam doit être transcendant, en ce sens, qu'il s'impose à tous les partis politiques quelque soit leurs inspirations idéologiques. Ce principe fondateur implique l'impossibilité, pour un quelconque parti ; de remettre en cause les dispositions constitutionnelles relatives à l'islam mais aussi l'interdiction de toute appropriation de l'islam par un parti déterminé. Cette approche unitariste vise à faire de l'islam un élément identitaire qui s'inscrit dans la permanence de l'Etat et dont le message éternel est un recours précieux pour dépasser les déchirements de circonstance.

Cette solution implique, également, pour l'Etat la protection, sous réserve des dispositions re-

latives aux libertés publiques et notamment la liberté d'expression, du caractère patrimonial de l'islam. Une telle protection, qui existe dans la quasi totalité des pays musulmans, doit se traduire par une valorisation de notre patrimoine culturel islamique.

Il semble d'après le discours de certains "islamistes" que ceux-ci ont évolué par rapport à l'idée de créer un parti dont l'appellation évoquerait une appropriation de l'islam. Mais, malgré quelques déclarations timides, la question du retrait de la loi relative aux mosquées, exigé par "les islamistes" aux termes d'un accord électoral dans le cadre des présidentielles de 2003 n'a pas encore été élucidée.

Or, le fait qu'un courant politique issu de "l'islamisme" demande la suppression de la loi portant statut des mosquées qui tend à protéger l'ordre public nous paraît suspect. La mosquée est avant tout un lieu de recueillement et d'unité spirituelle pour les musulmans. Elle ne saurait être le lieu de confrontations politiques de nature à semer la discorde (Fitna) ; Ceci est d'autant plus vrai que dans un contexte démocratique marqué par le pluralisme, les querelles d'ordre politique ne doivent en aucun cas perturber la sérénité consensuelle qu'exige la mosquée.

Il reste entendu que le Débat nécessaire pour la construction philosophique et juridique sur laquelle doit reposer l'Etat mauritanien ne peut jamais négliger la pluralité et la vitalité de la pensée islamique qui constitue une indispensable source de ravitaillement pour la Justice et la Démocratie.

Balises pour la Justice et la Démocratie

Le hasard du calendrier fait que la rupture qui du 3 août 2005 qui promet la Justice coïncide, à peu près, avec la nuit du 4 août qui, dans l'histoire de la révolution française, a été celle de l'abolition des privilèges.

Mais l'ambition révolutionnaire qui n'est plus à l'ordre du jour ne peut résulter que d'une illusion et non d'un projet politique de gouvernance qui vise la continuité de l'Etat.

D'ailleurs à l'exception de quelques charismes romantiques, les différents courants d'opinion savent bien, qu'en matière de justice, il n'y a d'autre politique que celle du possible.

Suite page 11

Ruptures dans la stabilité

Ce qu'il faut, à cet effet, ce n'est pas revendiquer la justice dans l'absolu, ni se focaliser sur l'organisation judiciaire mais tout simplement promouvoir le sens de la justice qui, il faut le reconnaître, a été gravement anéanti par les mauvais choix des hommes.

Autrement dit il faudrait que le circuit des nominations aux fonctions d'intérêt public obéisse, dès maintenant, à des critères objectifs si ne poursuivent que l'intérêt de la collectivité nationale.

Il faudrait également susciter la confiance des centaines de cadres et d'intellectuels qui se sont exilés à l'extérieur pour fuir la précarité des conditions de vie ou qui, par scrupules moraux, se sont abstenus de contribuer à la banalisation des injustices.

Au total, le succès de l'ambition de justice dépendrait du facteur humain ; il serait fonction d'un choix judicieux qui se porterait sur des femmes et des hommes justes et qui, libérés de la mentalité du campement, s'inscrivent dans une perspective visant à réduire l'écart entre l'Etat de Droit et les réalités.

Pour ce qui est de la Démocratie, il conviendrait de tenir compte de l'évidence qui fait que les démocrates ne sont pas légion dans ce pays. C'est essentiellement pour cette raison que les nombreuses élections pluralistes et les différentes institutions démocratiques n'ont pas été en mesure de sauvegarder totalement l'acquis dans ce domaine. La Démocratie est un idéal à atteindre, qui est dans l'air du temps et qui correspond à l'unique système politique pouvant favoriser, à long terme, la paix civile. Mais si par définition elle constitue le "pire des systèmes à l'exception de tous les autres", il faut, malheureusement constater que, dans le cas mauritanien, elle a contribué, par un électoralisme des plus abusifs, à l'affaiblissement de l'Etat de Droit.

Cependant, l'évolution démocratique de la Mauritanie qui s'est traduite par des incontestables avancées, dépendra de l'aptitude des nouvelles autorités à assurer, en concertation avec les forces politiques réelles, une promotion effective de la culture démocratique.

Toutes ces ambitions généreuses, du reste théoriquement bien faciles à revendiquer seraient, néanmoins, tributaires d'une pratique qui permettrait le bon fonctionnement de la Démocratie. Sur ce point, une solution à mi-chemin entre un parlementaris-

me qui pourrait tourner à la paralysie et un présidentialisme qui favoriserait la tendance à l'exercice solitaire du pouvoir, dépendrait du choix de l'homme qui aura répondu à l'appel du destin commun.

Destins croisés

On ne naît pas Président, on le devient. Depuis l'indépendance de la Mauritanie cinq dirigeants ont fait face à cette suprême responsabilité, à la fois, grave et exaltante. Il n'est pas aisé pour qui n'a pas été dans leur secret de décrire comment, dans leur for intérieur, ils ont vécu cette expérience. Mais on peut valablement considérer comme l'avait dit feu Moctar ould Daddah que "le pouvoir n'est pas une sinécure". Ces hommes qui ont dirigé notre pays appartiennent désormais à notre passé commun.

Le dévouement à la patrie conduit à voir dans le côté positif de l'œuvre de ces dirigeants, un fondement national. Leurs échecs qui se sont traduits, par des erreurs ou par des horreurs, dans l'exercice de leurs fonctions, sont ceux de notre pays.

En vertu de la loi qui leur accorde un statut d'anciens Présidents, ayant droit à des honneurs et à des avantages, consentis par la collectivité nationale, c'est la reconnaissance des services rendus à la Nation qui a été consacrée par la volonté de celui qui vient de quitter le pouvoir dans les mêmes conditions où il y est arrivé.

Le 12 décembre 1984, un journaliste de la radio nationale iranienne a annoncé le coup d'Etat survenu en Mauritanie en s'inquiétant du prénom de celui qui en est l'instigateur.

Dans la mémoire shi'ite, ce prénom est celui "d'un imposteur" qui s'est accaparé d'un pouvoir qui "revient de Droit" aux gens de la maison du prophète "Al-el-bayt". Le compagnon du prophète Maouiya bnou abi sufyan dont la légitimité a été consacrée par le Sunnisme majoritaire, a été le fondateur d'un Etat qui annonça, dans l'histoire de l'islam, une sécularisation du pouvoir politique. Cet Etat se situe aux antipodes de l'Etat théocratique auquel aspirent, aujourd'hui, de nombreux islamistes.

En effet, sur la base d'un précepte érigé en Hadith jamais authentifié, les Sunnites se sont accommodés avec l'idée que "soixante dix ans de règne d'un

despote valent mieux que l'anarchie pendant une heure". Les maîtres du Sunnisme ont, sur tout, développé, sur la base des fondements du Droit musulman, le concept de l'obéissance à l'autorité. Cette conception du pouvoir, qu'incarne le légalisme malikite, demeure, qu'on le veuille ou non, dominante en Mauritanie.

Le Président Maouiya dont le pouvoir aura duré, comme à peu près, celui de son homonyme omeiyade, vingt ans, aura été, dans l'Histoire de notre pays, celui qui a, outre le fait d'avoir assuré la stabilité déjà évoquée, su indiquer le chemin d'une Démocratie à consolider et d'une modernisation à poursuivre.

Maouiya aura été surtout un Patriote qui aime, passionnément son pays, peut être trop passionnément. Un amour qui l'a conduit à se débarrasser des sentiments propres pour inspirer une politique étrangère sur la base des in-

térêts nationaux de la Mauritanie. Cette politique marquée par le souci de modération a, largement, contribué à la stabilité et à l'image de notre pays.

Nous laisserons à d'autres le soin de dissenter sur ses défauts comme, d'ailleurs, sur ceux de son successeur ; un Khalil Gibran dirait, dans ce sens : "je préfère leurs défauts, ils ressemblent aux miens".

Cependant, cette règle que nous nous sommes fixées, à titre d'appui à une vision d'avenir, ne nous interdit point de reconnaître, dans le cadre d'un débat constructif qui porterait sur un bilan assumé, les défaillances d'un système qui ont été, à maintes reprises, signalées.

Ces défaillances ont été, à coup sûr, autant de conditions objectives de la rupture du 3 août 2005 qui a porté au pouvoir l'un des plus proches collaborateurs du Président Maouiya, le désormais

chef de l'Etat, colonel Ely ould Mohamed Val.

S'ils s'en tiendraient au prénom de celui qui incarne le nouveau pouvoir, les shi'ites, ont toutes les raisons, de pavoiser. Mais, ce prénom évoque également pour les Sunnites, celui de l'illustre et vénéré compagnon du Prophète Ali bnou Abi Taleb qui a accepté de renoncer, dans l'intérêt de la communauté, au privilège du pouvoir et qui, de ce fait, jouit d'un immense prestige aux yeux de tous les musulmans.

Il faut espérer que son homonyme mauritanien puisse user des qualités, dont il ne manque pas, pour assurer un retour rapide à l'ordre constitutionnel. De la réponse à cette attente consensuelle, dépendrait l'inscription de son nom dans l'unique destin, qui compte à nos yeux, celui de la Mauritanie.

Abdel Kader Ould Mohamed